

- Décret n° 81-136 du 27 juin 1981 portant création d'un institut islamique pour la formation des cadres du culte à Tamanrasset.

**Décret n° 81-136 du 27 juin 1981 portant création
d'un institut islamique pour la formation des
cadres du culte à Tamanrasset.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires religieuses,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10°
et 152 ;

Vu le décret n° 81-102 du 23 mai 1981 portant
création et fixant les statuts des instituts islamiques
pour la formation des cadres du culte, notamment
son article 4 ;

Décète :

Article 1er. — Il est créé à Tamanrasset un
institut islamique pour la formation des cadres
du culte.

Art. 2. — L'institut susvisé est régi dans son
organisation et fonctionnement par les statuts
annexés au décret n° 81-102 du 23 mai 1981 susvisé.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal
officiel* de la République algérienne démocratique
et populaire.

Fait à Alger, le 27 juin 1981.

Chadli BENDJEDID.